

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEBAULT

Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 10/10/2016

Séance du lundi 17 octobre 2016

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents:

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - C CHIQUERILLE - N PHILIPPEAUX - ML GALOPIN - E OGER - E CHALOPIN - MP PATIN - P DONNINI --- N REBILLON - LP CHAUVIN - AF GASNIER - G DUBOIS - S ROSSIGNOL

Absents : C FRIGOULT, C GRIMAULT. J LECRIVAIN

Excusée : MB CHEREL

Secrétaire de séance : Nelly Philippeaux.

Ordre du jour :

AFFAIRES GENERALES

- Prolongation du contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif,
- Actualisation du plan d'épandage de la station d'épuration : candidats à l'épandage, devis du plan d'épandage,
- Mise à disposition de la commune du service instructeur du Droit des Sols du SCOT.

FINANCES

- Admission en non recouvrable des dettes d'un redevable,
- Participation de la commune de Monthault aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique.

VIE ASSOCIATIVE/CULTURE

- Les festivités de Noël : devis d'animation.

URBANISME

- Travaux en régie : cour d'école,
- Travaux en régie : aménagement de Bimélu,
- Travaux en régie : local comité des fêtes au marché au cadran,
- Résolution des inondations rue des Acacias : approbation de l'estimatif des travaux, devis de maîtrise d'œuvre de réalisation de travaux,
- Réhabilitation de la salle pluri-activités et des vestiaires sanitaires de la salle des sports : approbation de l'estimatif des travaux, lancement de l'appel d'offres, réservation des subventions,
- Aide à la dénomination des voies et à la numérotation : organisation, devis de la Poste.

QUESTIONS DIVERSES

1- Approbation du CR du 19.09

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 19 septembre 2016.

2- Prolongation du contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif.

Lors de sa séance du 11 juillet, le conseil municipal a renouvelé d'un an le contrat d'affermage, soit jusqu'au 31.12.2017, en visant l'article L 1411-2 du CGCT. Or, depuis le 1^{er} février 2016, le décret 2016-86 relatif aux contrats de concession (applicable au contrat en cours en application des articles 78 et 55 de l'ordonnance du 29.01.2016) fixe de nouvelles règles de conformité des avenants aux contrats de concession.

L'article 36.6 du décret 2016-86 permet à la collectivité de modifier le contrat d'affermage « lorsque le montant de la modification est inférieur au seuil visé à l'article 9 et à 10% du montant du contrat de concession initial, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les autres conditions énoncées à l'article 36.5 sont remplies ».

Délibération : Afin d'assurer la continuité du service public, le conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle d'un an le contrat d'affermage, soit jusqu'au 31.12.2017, et autorise le Maire à viser l'avenant 4 pris conformément au décret 2016-86, article 36-6.

3- Actualisation du plan d'épandage de la station d'épuration : candidats à l'épandage, devis du plan d'épandage.

Suite au courrier envoyé à tous les agriculteurs les sollicitant pour la mise à disposition de parcelles pour un épandage des boues de la station d'épuration, nous avons reçu 2 candidatures, qui s'ajoutent à celle de M.Roussel, de l'EARL du Bois Hubert à Saint-James.

Monsieur Auffray souhaite continuer à mettre ses terres à disposition de la commune, cependant il ne peut prendre des boues que tous les 2 ans.

Selon le prévisionnel établi par la Nantaise des Eaux, la société en charge de la gestion de notre station d'épuration, un épandage de 300 m³ sur 12 hectares est nécessaire tous les ans.

Agriculteur	Nombre d'hectares	Quantité épandue en m ³	Type de culture
M.Auffray - la Villosioie St-Georges	1.04	35	Bisannuelle Blé d'hiver
M.Turpin - la Bauchetière- St Georges	4.70	? a étudier	Culture suite à prairie ?
M.Rémy Philippeaux-La Morinais- St Georges	6	150 ?	Culture et fourrage. Epandage de printemps
M.Roussel-EARL Bois Hubert - St James	10 ?	200 ? a éclaircir	
total	20	300	

C'est un premier prévisionnel, qui reste à être confirmé par une étude de leur plan d'épandage (étude de leur besoin agronomique par rapport à la valeur agronomique des boues).

La Nantaise des Eaux souhaiterait un autre candidat afin de sécuriser notre plan d'épandage.

Lors de la commission urbanisme du 22 octobre, MM.Boismartel et Chauvin ont proposé de se charger de rencontrer les agriculteurs candidats, afin d'évaluer si leur proposition est

suffisante pour notre plan d'épandage. Des agriculteurs supplémentaires pourraient être sollicités, du fait que l'épandage des boues est assimilé à de l'épandage de minéral. Mme Rossignol propose de s'associer au groupe de travail.

Le plan d'épandage de la station d'épuration doit être réalisé par une société. Celle-ci étudie le plan d'épandage des receveurs de boues (pas uniquement les surfaces épandables, mais tout le plan d'épandage afin d'éviter les doublons avec un autre épandage par ailleurs). La demande de devis a été faite sur 2 prêteurs : M. Auffray (16 ha) et l'EARL du Bois Hubert (120 ha), soit 136 ha.

Nom de la société	Devis pour 136 ha en € HT	Prix à l'ha
Set environnement- St Jouan des Guérets	4 283	31.49
Aquasol - Cesson Sévigné	5 200	38.23

La commission urbanisme s'est prononcée pour la société moins disante, soit Set Environnement. Toutefois, l'étude doit être réalisée une fois que les candidatures seront jugées satisfaisantes pour notre plan d'épandage. (Selon les rencontres, un devis sera demandé à ces sociétés).

Severine Rossignol précise comment ces apports doivent être comptabilisés dans le plan de fertilisation des exploitations agricoles (engrais minéral et non organique). De ce fait, cette donnée peut ouvrir des possibilités plus grandes pour un certain nombre d'agriculteurs.

Délibération : le conseil municipal choisit à l'unanimité la société Set environnement, pour le plan d'épandage de la station d'épuration, sachant que le devis sera affiné sur la base des candidatures retenues en commission urbanisme, après rencontre des agriculteurs pressentis.

4- Mise à disposition de la commune du service instructeur du Droit des Sols du SCOT.

La DDTM 35 met fin à la mise à disposition de ses services instructeurs des demandes d'urbanisme au 1^{er} janvier 2017. Les communes dotées d'un PLU appartenant à un EPCI de + de 10 000 habitants deviennent autonomes.

Le service ADS (Autorisation du Droit des Sols) du SCOT du Pays de Fougères propose d'instruire nos demandes d'urbanisme pour le compte de la commune.

La mise à disposition du service fait l'objet d'une convention de service fixant les modalités techniques et financières.

La contribution communautaire est de 1.30 € par habitant (votée par Louvigné Communauté le 06 octobre 2016).

Le coût de l'instruction des documents d'urbanisme sera désormais facturé par le SCOT aux tarifs suivants :

objet	Tarif 2016 en €
Permis de construire simple	65.00
Permis de construire complexe : ERP..	78.00
Déclaration préalable	45.50
Permis d'aménager	97.50
Permis de démolir	26.00
Autorisations d'urbanisme	22.75
Certificat d'urbanisme B	52.00

Le SCOT enverra une facture à la commune des actes instruits (acompte en début d'année, solde en fin d'année).

Pour information, le nombre d'actes instruits pour notre commune par la DDTM en 2015 et 2016 ont été les suivants :

objet	2015	2016
Permis de construire simple	9	6
Permis de construire complexe : ERP..		
Déclaration préalable	2	4
Permis d'aménager		
Permis de démolir		
Autorisations d'urbanisme		
Certificat d'urbanisme B	3	3
TOTAL au tarif SCOT	832 €	728 €

Le coût d'instruction peut être refacturé au demandeur. Toutefois, cela peut être dissuasif, par exemple pour déposer une DT.

Délibération : le conseil municipal se prononce à l'unanimité sur l'adhésion au service ADS du SCOT du Pays de Fougères, et autorise le Maire à viser la convention.

5- Admission en non recouvrable des dettes d'un redevable.

Le Trésor public nous transmet une créance irrécouvrable (d'un redevable), suite à commission de surendettement :

- Des factures de cantine de 2013 à 2015 pour un montant de 843.20 €,

Délibération : le conseil municipal se prononce à la majorité sur l'admission en créance irrécouvrable suite à jugement de surendettement. (une voix contre : G.Dubois).

6- Participation de la commune de Monthault aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique.

Lors de la séance du 18 avril, il a été fourni au conseil municipal les listes des enfants résidents dans des communes extérieures, scolarisés à l'école publique de l'Etre, afin que soient facturées aux communes les participations à l'école.

La mairie de Monthault nous a signalé qu'une famille n'ayant pas achevé la construction de sa maison n'a emménagé qu'en janvier 2017, au lieu de septembre 2016.

La participation initialement demandé à Monthault est de 3 009.78 €

élèves maternelles	élèves élémentaires	total dü
1 + (1 x 6/10e)	3 + (1 x 3,5/10e)	3 009,78 €

Nom Elève	Prénom Elève	Adresse1	Niveau	Date d'arrivée	Date départ	prix
LE NEN	Pol	6 Lotissement Le Clos Jouard	TPS	04/01/2016		649,86 €
SAUVE	Kévin	La Grande Louvière	MS	01/09/2015		1 083,10 €
LAGRÈVE	Laure	La Pichardais	CP	01/09/2015		381,14 €
LE NEN	Loréline	6 Lotissement Le Clos Jouard	CE1	04/01/2016		228,68 €
LE NEN	Korantin	6 Lotissement le Clos Jouard	CE2	04/01/2016		228,68 €
PROYARD	Emylie	Le Rocher	CE1	01/09/2015	18/12/2015	133,40 €
						2 704,86 €

La participation modifiée est de 2 704.86 €

Délibération : le conseil municipal accepte à l'unanimité la réduction du titre de Monthault pour un montant de 304.92 €.

7- Les festivités de Noël : devis d'animation

Cette animation aura lieu le dimanche 18 décembre 2016 à partir de 14h30.

Les principales idées qui ont été retenues par la commission culture, en accord avec ses partenaires :

- RDV à 14h30, place de la mairie pour la mise en place des différents intervenants,
- 14h45 : départ du défilé avec le char du Père Noël, la Fraternelle, la troupe d'artistes qui sera retenue par la commission. (3 artistes). Lors du défilé, il y aura une distribution de bonbons par le Père Noël, par ses lutins (membres du comité, conseillers, enfants présents sur le char), par les artistes.
- 16h-18h : Sur la place de la mairie (l'ordre est à définir)
 - Aubade de la Fraternelle
 - Remise des prix du concours de dessin
 - Lâcher de ballons (voir pour des ballons biodégradables)
 - Vente de marrons, de boissons chaudes, de crêpes
 - Prestation de la troupe : échassiers, jeu de lumière.

Participeront à la mise en œuvre de cette animation le comité des fêtes, la commission Espaces verts et la commission Culture & vie associative.

La commission vie culture et associative s'est prononcée favorablement pour l'achat d'un spectacle de rue réalisé par 3 échassiers jongleurs, (Cie Riboulat), lors de sa séance du 10 octobre.

Compagnie	Prix spectacle Charges comprises	Frais déplacement	SACEM ou SACD	Total
Mon cirque à moi - le Mans	1 100	100	compris	1 200 €
Riboulat - Ducey	900	79	compris	979 €

Délibération : le conseil municipal choisit à l'unanimité la compagnie Riboulat pour les animations de Noël.

8- Travaux en régie : cour d'école

Lors de la réunion de rentrée scolaire, les enseignants et le personnel de la périscolaire nous ont alerté sur le fait que la barrière en rondins en bois (dans le bas de cour) était dangereuse, dans le sens où les élèves montent dessus et sautent dans l'espace en béton.

Les professeurs et les animateurs ont demandé s'il était possible de :

- Enlever la barrière en bois dans le bas de la cour,
- Mettre un grillage le long de bordure végétale,

Les devis pour ces travaux sont les suivants :

Société	produit	Prix en € HT
Beauplet - Fougères	Clôture blanche	1 585.55
Beauplet - Fougères	Clôture verte	1 032.42
H-tube Bretagne - Rennes	Clôture verte ou blanche	524.08

Chez Beauplet, le diamètre est de 5, chez H-tube, le diamètre est de 4.50.

Prévision budgétaire 2016 : 8 000 € (les WC sous le préau n'ont pas été réhabilités. L'école avait privilégié les investissements informatiques) / Dépensé : 676 €.

La commission urbanisme, lors de sa séance du 11 octobre, a choisi le devis moins disant.

Délibération : le conseil municipal choisit à l'unanimité le devis H-tube pour la clôture de l'école (clôture blanche).

9- Travaux en régie : aménagement de Bimélu

Le local de stockage du centre de loisirs, qui se trouvait sous le hall de Bimélu, a été transféré à côté du centre, dans le local réaménagé des ex-toilettes publiques. Le stockage est ainsi plus accessible aux animateurs et aux enfants.

Aussi, ce local peut être aménagé en bureau pour Bimélu, afin que la médiathèque puisse se réorganiser : le bureau actuel uniquement consacré à l'accueil, alors que le futur bureau servira aussi de salle de préparation des ouvrages (couverture..), de stockage, de rangement des documents administratifs..

Les travaux seront faits en régie : aménagement de ce bureau, et accessibilité PMR des toilettes. Les devis moins disant sont les suivants :

TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT DES TRAVAUX EN € HT
Placo-plafond-isolation-portes coulissantes étagères -	Lambert Romagné -	1 225.35
Sol bureau + vitres	Legrand Cerbonney Avranches -	736.54
Eclairage - radiateur	Distrillec Fougères -	359.60
Sanitaires PMR	Beauplet Fougères -	463.74
Cloisons sanitaires PMR	Beauplet Fougères -	276.40
Total HT		3 061.63
Total TTC		3 673.95

Prévision budgétaire 2016 : 3 600 € TTC.

La commission urbanisme du 22 septembre a validé ces devis.

Délibération : le conseil municipal retient à l'unanimité ces devis pour la réalisation des travaux Bimélu en régie.

10-Travaux en régie : Local pour le comité des fêtes au marché au cadran

Ces travaux sont prévus début 2017.

Les devis moins disant sont les suivants :

Société	objet	Montant HT en €
Gédimat- Louvigné	Ciment - panneaux- bois	633.22
Beauplet - Fougères	porte	716.56
TOTAL		1 349.78

Les services techniques remettront la porte sectionnelle de l'ex-atelier.

La commission du 11 octobre a donné un avis favorable à ces travaux, et validé ces devis.

Délibération : le conseil municipal retient à l'unanimité ces devis pour la réalisation du local « comité des fêtes » en régie.

11- Résolution des inondations rue des Acacias : approbation de l'estimatif des travaux, devis de maîtrise d'œuvre de réalisation de travaux

M.Pottier (EF études) et M.Hernandez (Técam) ont présenté lors de la réunion du 20.09.2016 les travaux de réfection du réseau des eaux pluviales rue de Acacias et rue Beurrière, et la construction de l'ouvrage d'assainissement des eaux pluviales (bassin de rétention) dans la parcelle en dessous le complexe sportif Albert Bouvet.

Le réseau actuel est peu profond (quelquefois au dessus du seuil des maisons d'habitation).

Il sera proposé de baisser la profondeur du nouveau réseau (environ - 60 cm à l'intersection de la rue des Acacias).

Les canalisations actuelles sont en diamètre 200 ou 300, ce qui crée des saturations lors des pluviométries importantes. Il serait bon d'agrandir le diamètre des canalisations afin d'assurer un bon écoulement des eaux.

Pour l'instant, l'eau part directement à la rivière. Etant donné qu'un renouvellement de réseau est considéré comme la réfection de l'existant, la mise en œuvre d'un ouvrage de rétention et l'établissement d'un dossier réglementaire n'apparaissent pas être rendus obligatoires. Cela nous permettrait toutefois de ne pas changer la canalisation jusqu'à la rivière, de reprendre les rejets du parking du complexe sportif AB, et le trop plein de la cuve du bâtiment mais aussi de gérer durablement l'imperméabilisation des sols et les rejets hydrauliques de ce secteur.

Préconisations pour les réseaux :

- Remplacement des canalisations en augmentant leurs diamètres pour assurer un bon écoulement des eaux,
- Reprise des branchements de chaque habitation en restant sur le domaine public,
- Reprise des grilles EP sur les trottoirs,

Préconisations pour l'ouvrage de rétention : (sur un terrain communal, dans la prairie sous le complexe sportif A.Bouvet) :

- Ouvrage induisant une élévation de digue d'une emprise inférieure à 1000 m2 pour tenir compte de la présence de zones humides,
- Ouvrage de régulation à la sortie du bassin avec un rejet en écoulement de surface,

- Le volume de stockage sera assuré par une élévation de digue d'environ 2m50 en laissant monter les eaux sur le terrain naturel,
- Talus avec une pente à 3/1 - à l'arrière pente à 2/1 engazonnée -3 mètres resteront à entretenir au tracteur derrière la digue.

Técam a vérifié la profondeur et l'emplacement des réseaux existants (eaux usées - eau potable).

Des pièges à eau (sous forme d'Acco Drain) sont prévus sur les trottoirs en limite de propriété (afin d'éviter que les riverains soient inondés au cause des eaux de la rue).

Técam contacte le département concernant la nature du bitume, pour la remise en état de la route.

EF Etudes va contacter M.Marquer - Police de l'Eau - DDTM - pour le volet réglementaire (dossier de déclaration). Le but de l'ouvrage étant de monter une digue et de laisser monter les eaux sur le terrain naturel.

Mme Boucher a rencontré M.Marquer qui donnera un avis favorable à ces travaux, sur le porté à connaissance qui lui sera présenté.

Pour réaliser la digue, il faudra de la terre végétale : on pourrait en prendre sur la parcelle à côté du lotissement des Poiriers.

Concernant le remplacement des canalisations : il est proposé de faire un passage caméra pour voir si le réseau est en amiante (sur environ 200 m).

L'estimation de cette inspection s'élève à 1500 €HT (comprenant hydrocurage, passage caméra et test à la fumée).

Les honoraires de maitrise d'œuvre n'étaient pas dans le marché (marché d'études).

Objet	Estimatif en € HT
Inspection réseau	1 500
Assainissement des eaux pluviales rue Acacias	139 900
Bassin de rétention	17 800
Engazonnement - plantations	4 000
Honoraires maitrise d'oeuvre	4 750
Total HT	167 950
Total TTC	201 540

Prévision budgétaire commune : 130 000 €

Prévision budgétaire assainissement : 70 207 €

Si le réseau est amianté, il faut prévoir un plan de retrait, qui se chiffrera à environ 5 000 à 6 000 €. (non compris dans l'estimatif).

Par ailleurs dans le devis Técam, les canalisations sont prévues en diamètre 300. Il faut ajouter une plus value de 10 € le ml, soit 1 000 €, pour une canalisation en diamètre 400.

Délibération 1 : le conseil municipal vote à l'unanimité le principe de réalisation de ces travaux (avec canalisation en 400), et l'estimatif des travaux,

Délibération 2 : le conseil municipal décide à l'unanimité de confier la maitrise d'œuvre des travaux à Tecam, et vote le montant de 4 750 € HT.

12- Réhabilitation de la salle pluri-activités et des vestiaires sanitaires de la salle des sports : approbation de l'estimatif des travaux, lancement de l'appel d'offres, réservation des subventions

Les annexes de la salle de sports sont très détériorées (vestiaires et sanitaires) alors qu'ils sont utilisés par les écoles, et la commune a un besoin de salle associative et multi-activités (pour les activités peri-scolaires).

Les travaux de réhabilitation des vestiaires sanitaires de la salle des sports et de l'aménagement d'une salle d'activités dans l'ancienne bibliothèque sont prévus en 2017.

Les estimatifs établis pour le DCE (dossier de consultation des entreprises) tiennent compte des modifications faites en commissions d'appel d'offres et urbanisme.

La commission urbanisme du 11 octobre propose :

- ✓ Menuiseries extérieures : OK pour la variante en PVC. faire une proposition PVC blanc et un PVC couleur. (supprimer la fenêtre ouest sur l'extension, car elle se retrouve à l'intérieur de l'extension rangement).
- ✓ Bardage : OK en bac acier. Ne pas prendre la variante. en bac acier. Prévoir une pose oblique en variante. Y compris rives et jets d'eau en bas (association de couleur harmonieuse)
- ✓ Menuiseries intérieures : OK pour la variante en portes stratifiées. (facilité d'entretien).
- ✓ Redemander un lot signalétique (en bilingue : français/gallo). Prévu sur 1^e estimation (lot peinture, environ 1 000 € HT).

Une extension jusqu'au coin de la salle avait été demandée à IPH. +60 m². Pour une telle extension de surface, un Permis de construire (avec recours à architecte), une étude de sol sont nécessaires.

C'est un surcoût de travaux, du temps d'instruction supplémentaire et une augmentation des honoraires de la maîtrise d'œuvre.

La commission propose de rester sur la petite extension : 5,5 m X 1.40

IPH réalise la Déclaration préalable et le dossier de dépôt en commission de sécurité.

L'enveloppe globale des travaux est fixée à 199 432 € HT, honoraires compris.

Les subvention possibles :

- DETR : 30%,
- FST : un dossier par an, plafonné à 150 000 € de travaux (taux 33.98%),
- Contrat de Pays : enveloppe réservée : 45 000 €.
- Les dossiers CEE (certificats économie d'énergie).

Délibération : le conseil municipal approuve à la majorité l'estimatif des travaux, autorise le lancement de l'appel d'offres, procède à la réservation des subventions, choisit le devis SPS. (1 voix contre AF Gasnier, 1 abstention G Dubois).

13-Aide à la dénomination des voies et à la numérotation : organisation, devis de la Poste

En mars dernier, Stéphane Fougères, Louis-Pierre Chauvin et Philippe Donnini ont rencontré M. Lambert et M. Rhami, représentants de La Poste. Ils ont présenté les différentes formules proposées par La Poste pour l'aide à la numérotation des voies.

Le 5 octobre, Marie-Claire Boucher, Stéphane Fougères, Philippe Donnini, Edouard Oger et Delphine Poussin se sont réunis pour faire le point sur ce dossier.

La numérotation :

Le principe du numérotage : partir du centre bourg vers l'extérieur. Habitat à droite numéros pairs et habitat à gauche numéros impairs. Penser à numérotter les logements vacants et/ou les locaux pouvant devenir habitations.

Il y a environ 438 logements à numérotter en campagne, la dénomination des voies et la numérotation du centre bourg étant déjà réalisée.

La Poste propose plusieurs formules pour accompagner les communes dans la numérotation des hameaux en campagne :

1. Numérotation par la Mairie Accès au logiciel + auto-formation pour l'utilisation Saisie des données par un agent communal	250€ HT	300€ TTC
2. Numérotation effectuée par La Poste en 4 journées, avec la présence d'un élu ou d'un agent sur ces 4 jours Accès au logiciel + auto-formation pour l'utilisation Saisie des données par un agent communal	1 984€HT + 250€HT	2 680.80€ TTC
3. Numérotation effectuée par La Poste sans accompagnement sur le terrain Accès au logiciel + auto-formation pour l'utilisation Saisie des données par un agent communal	2 450€HT + 250€ HT	3 240€ TTC
4. Numérotation effectuée par La Poste seule Saisie des données par La Poste	4 930€ HT	5 916€

La formule n°1 présente l'avantage d'être la moins coûteuse, cependant elle nécessite de mobiliser un élu et/ou un agent à cette tâche uniquement pendant plusieurs jours pour les visites sur le terrain. De plus, il n'y a aucun conseil de La Poste pour éviter des erreurs de numérotage.

Les élus présents lors de la réunion ont préféré la formule n°3, La Poste se charge des visites sur le terrain et du numérotage et transmet la base de données à la commune qui saisie les données. Le logiciel est en ligne, les agents rentrent les données et peuvent ensuite effectuer les mises à jour au fur et à mesure.

Il peut également être intéressant de disposer de ce logiciel en Mairie, sachant que diverses extractions peuvent être faites.

L'achat des numéros :

L'achat des numéros est pris en charge par la commune.

Devis Signaux GIROD : 5.54€ HT la plaque soit 2426.52€ HT (2 911.82€ TTC)

Stéphane Fougères se charge de demander un autre devis.

L'achat de ces numéros sera éventuellement groupé avec l'achat des panneaux de lieux-dits.

Coût total de l'opération (prestation La Poste - formule 3 + achat des numéros) : 6 151,82€

La remise et la pose des numéros :

Les numéros seraient remis et posés par la commune.

Philippe Donnini souligne le temps que cela va demander et précise que l'on ne peut pas apposer le numéro sur la maison sans l'autorisation du propriétaire.

Les panneaux des lieux-dits :

société	Montant devis en € HT
Signaux Girod - Avranches	1 555.46
Self Signal - Cesson Sévigné	2 424.75

Delphine Poussin est allée en formation la semaine dernière, avec l'INSEE, sur les agents recenseurs. Notre fichier habitat/population, allié à la méthodologie pour le recensement des habitations, y compris les logements vacants, devrait nous permettre de réaliser entièrement le fichier d'adressage.

Proposition : aller rencontrer une commune qui a déjà utilisé ce logiciel. Approfondir la question du fichier habitat/population avec la méthodologie recensement INSEE.

Le conseil municipal attend des devis et des informations complémentaires sur ce logiciel de numérotation pour se prononcer sur la mise en œuvre de l'adressage.

14- Questions diverses :

- **Médecin.**

Madame Boucher informe le conseil municipal qu'elle a joint au tel M. de Pentenfenyo ce matin même. La visite programmée du médecin originaire de Roumanie aura lieu à la mi-novembre. L'installation est prévue pour février-mars 2017 au mieux.

- **Conseillères municipales absentes de façon récurrente.**

Guillaume Dubois pose la question de leur absence systématique. Madame Boucher propose de les contacter pour éclaircir leur position.

- **Stationnement sur les trottoirs.**

Un courrier sera adressé aux intéressés, ainsi qu'à la gendarmerie.

- **Occupation des salles communes.**

Il est décidé que les 2 salles associatives (excepté le foyer des jeunes qui a bénéficié d'un financement particulier) sous Bimélu soient ouvertes à toutes les réunions d'associations, en fonction des personnes attendues. (Nombre de places limitées).

La secrétaire de séance,
Nelly Philippeaux.

Le Maire,
Marie-Claire Boucher